

Après une forte hausse en 2021, les dépenses au titre de la prévention diminuent de 27,9 % en 2022, à 12,7 milliards d'euros. Les dépenses dédiées à la lutte contre le Covid-19 diminuent fortement en 2022 à 6,5 milliards, après 11,6 milliards en 2021. En particulier, les dépenses de dépistage et de vaccination reculent avec le reflux progressif de l'épidémie au cours de l'année 2022.

L'Assurance maladie finance les deux tiers des dépenses de prévention en 2022. Cette part est bien plus élevée qu'avant la crise, en raison du financement par l'assurance maladie obligatoire de l'essentiel des dépenses de lutte contre l'épidémie.

Les dépenses de prévention diminuent en 2022 en raison du reflux de l'épidémie de Covid-19

Les dépenses de prévention ont bondi en 2020 (+56,7 %), de 5,5 à 8,7 milliards d'euros à la suite du déclenchement de l'épidémie de Covid-19 en France (tableau 1). En 2021, le renforcement de la campagne de dépistage et le démarrage de la campagne de vaccination ont encore doublé ces dépenses, à 17,6 milliards d'euros.

En 2022, le reflux de l'épidémie de Covid-19 induit une forte baisse des dépenses de prévention (- 27,9 %), à 12,7 milliards d'euros (graphique 1).

Les dépenses de prévention liées à la crise sanitaire en net reflux en 2022

Les dépenses de prévention dédiées à la lutte contre l'épidémie sont constituées des dépenses de dépistage du virus, de vaccination et d'autres dépenses d'intervention en cas d'urgence. De 3,0 milliards d'euros en 2020, elles bondissent à 11,7 milliards en 2021 avant de se réduire à 6,5 milliards d'euros sous l'effet du reflux de l'épidémie (fiche 3). Elles demeurent supérieures à leur niveau de 2020, du fait notamment de la vaccination contre le Covid-19.

La campagne de dépistage du Covid-19 baisse en intensité en 2022

Pilier du dispositif de lutte contre l'épidémie de Covid-19, la politique de dépistage systématique des personnes ayant été en contact avec des personnes malades a été mise en place dès la mise au point de tests afin de briser les chaînes de contamination. Les dépenses liées au dépistage du Covid-19 ont atteint 7,0 milliards d'euros en 2021 (après 2,2 milliards d'euros en 2020), avant de se replier à 4,6 milliards d'euros en 2022.

La composition des dépenses de tests a évolué au fil de l'épidémie. En 2020, les tests reposant sur la technologie d'amplification du matériel génétique du virus dits RT-PCR, ou plus simplement PCR, représentaient 86 % des dépenses, prélèvements

compris (graphique 2). En effet, les tests antigéniques n'ont été développés que plus tardivement. La part des tests PCR recule à 58 % en 2021 puis à 46 % en 2022 avec le développement massif de la campagne de dépistage par tests antigéniques. La part des autotests progresse elle aussi, passant de 3 % en 2020 à 5 % en 2022.

Une moindre dépense de la vaccination contre le Covid-19 en 2022

Second pilier de la lutte contre l'épidémie, la vaccination contre le Covid-19 a démarré à la toute fin du mois de décembre 2020. D'abord limitée aux personnes âgées ou fragiles, la vaccination a ensuite été étendue à l'ensemble de la population.

En début d'année 2021, de nombreux centres de vaccination ont été ouverts afin de vacciner le plus rapidement possible l'ensemble de la population. Cette campagne de vaccination a été fortement encouragée par les pouvoirs publics. Le passe sanitaire, qui limite l'accès à certains lieux publics aux seules personnes vaccinées ou justifiant d'un test PCR négatif récent, est mis en œuvre le 9 juin 2021 ; son champ d'application aux lieux de loisir est ensuite considérablement étendu à partir du 24 juillet 2021. Disposant de moyens logistiques importants, la campagne de vaccination a été rapide et de grande ampleur : fin 2021, 91 % des Français âgés de 12 ans ou plus ont reçu au moins une dose de vaccin et 129 millions de doses de vaccins ont été injectées¹.

À partir de mars 2022, les centres de vaccination ont pour la plupart fermé et l'injection de vaccin s'est alors majoritairement déroulée dans des cabinets de ville ou en officine, assortis d'un paiement à l'acte.

En deux ans, la vaccination aura coûté 5,4 milliards d'euros dont 3,1 milliards pour l'achat de vaccins ; 0,9 milliard pour le fonctionnement des centres de vaccination, 1,0 milliard pour les injections à l'acte et 0,4 milliard au titre de la prise en charge des dépenses de vaccination par le fonds d'intervention régional (FIR). Plus des deux tiers de ces dépenses auront été effectuées au cours de l'année 2021.

¹ Données issues du système d'information VAC-SI.

Les autres dépenses d'urgence liée à la crise sanitaire diminuent de près de la moitié en 2022

Le développement des applications informatiques nécessaires à la lutte contre l'épidémie (SI-DEP, TousAntiCovid, prise de rendez-vous, etc.) et la mise en place de la politique « Tester, Alerter, Protéger » a entraîné des dépenses exceptionnelles.

Sur trois ans, ces dépenses d'urgence ont représenté 2,1 milliards d'euros entre 2020 et 2022. Elles sont en net reflux en 2022, avec seulement 0,4 milliard d'euro, contre 0,8 milliard en 2021 et 0,9 en 2020.

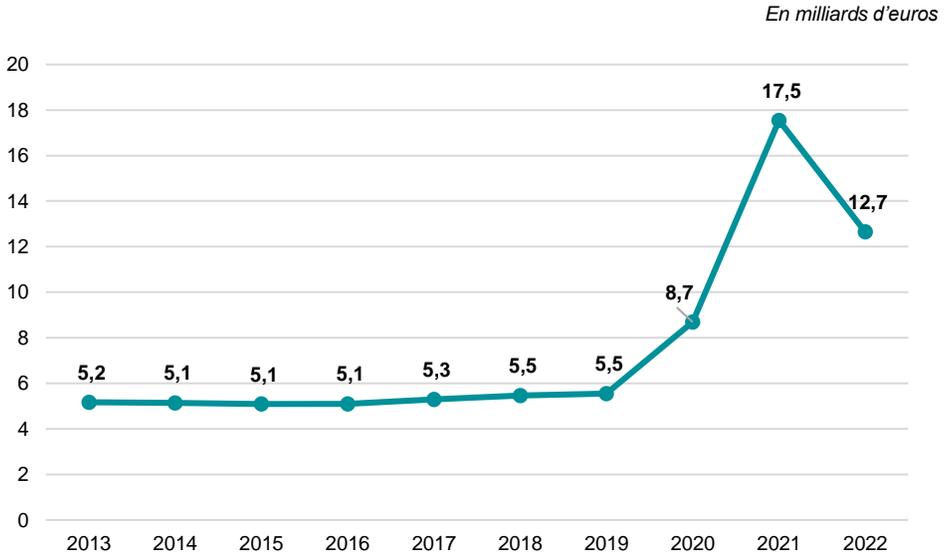
Tableau 1 Dépenses de prévention entre 2013 et 2022

En millions d'euros

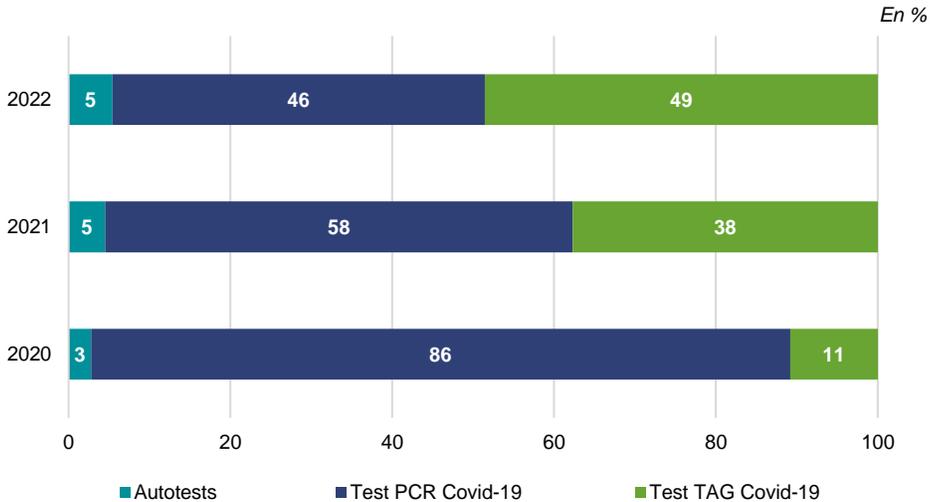
	2013	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022 (en %)
HC.61 - Programmes d'information, d'éducation et de conseil	633	705	681	721	735	778	5,8
Information, promotion, éducation à la santé	255	274	264	295	279	291	4,4
Lutte contre les addictions	82	100	102	104	110	133	20,6
Médecine scolaire	284	304	289	297	319	322	0,9
Nutrition-santé	11	26	26	25	26	31	18,8
HC.62 - Programmes de vaccination	622	708	708	716	4 670	2 346	-49,8
Achat de vaccins Covid-19					2 279	822	-63,9
Vaccination Covid-19					1 651	639	-61,3
Vaccins hors Covid-19	622	708	708	716	740	885	19,6
HC.63 - Programmes de détection précoce des maladies	332	401	380	2 558	7 442	5 061	-32,0
Dépistage autres pathologies	54	44	45	43	47	51	8,6
Dépistage, lutte contre les maladies infectieuses	145	216	207	205	233	235	0,7
Dépistage des tumeurs	134	141	128	135	140	139	-0,9
Autotests				61	318	252	-20,7
Tests PCR Covid-19 ¹				1 879	4 057	2 132	-47,4
Tests TAG Covid-19				235	2 646	2 251	-14,9
HC.64 - Programmes de surveillance de l'état de santé	3 272	3 344	3 469	3 572	3 671	3 754	2,3
Bilans bucco-dentaires	56	69	85	70	91	85	-6,2
Examens de santé	180	170	196	229	211	196	-7,2
Médecine scolaire	270	295	279	288	310	311	0,6
Médecine du travail	1 599	1 726	1 749	1 735	1 794	1 840	2,5
PMI - Planning familial	795	738	747	790	765	794	3,7
Prévention des risques professionnels	279	236	287	321	345	331	-4,2
Programme de suivi de populations spécifiques	93	110	126	139	154	197	28,0
HC.65 - Programmes de surveillance épidémiologique et de contrôle des risques et des maladies	276	251	257	253	264	297	12,2
HC.66 - Préparation aux programmes d'intervention en cas de catastrophe et d'urgence	34	50	50	868	765	422	-44,8
Ensemble de la prévention	5 168	5 458	5 544	8 688	17 546	12 657	-27,9

1. En 2022, 1 822 millions d'euros des tests PCR ont été effectués en ville, et le reste en établissement de santé.

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 1 Montant des dépenses annuelles de prévention

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 2 Structure des dépenses de dépistage du virus du Covid-19 entre 2020 et 2022

Source > DREES, comptes de la santé.

Les dépenses des vaccins hors Covid-19 augmentent en 2022 sous l'effet des nouvelles recommandations et d'un épisode de grippe saisonnière intense

En dehors de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, les dépenses de prévention s'élèvent à 6,1 milliards d'euros en 2022. Elles augmentent de 5,3 % en

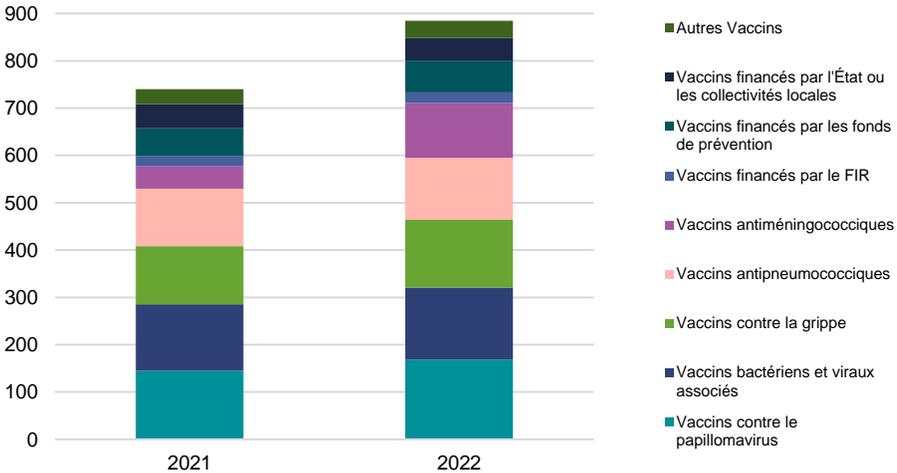
2022, après +3,3 % en 2021, un rythme de croissance supérieure à celui d'avant la crise sanitaire (+1,2 % en moyenne par an entre 2013 et 2019). Principales contributrices à cette augmentation, les dépenses de vaccins (hors Covid-19) augmentent de 19,6 % en 2022 pour s'établir à 885 millions d'euros.

L'ensemble des catégories de vaccins¹ augmente en 2022 (graphique 3). Premiers contributeurs à la hausse des vaccins hors Covid-19, les vaccins antiméningococciques sont en forte augmentation en 2022, à la suite de la nouvelle recommandation de vaccination des nourrissons, dès l'âge de 2 mois

et avant l'âge de 2 ans contre les infections à méningocoques du groupe B. La fin d'année 2022 est aussi marquée par une forte épidémie de grippe qui concerne la France entière. Les vaccins antigrippaux enregistrent une hausse de 17 % en 2022.

Graphique 3 Dépenses de vaccins (hors Covid-19) par type en 2021 et 2022

En millions d'euros



Source > DREES, comptes de la santé.

L'Assurance maladie a financé l'essentiel des dépenses de vaccination et de dépistage

La crise sanitaire modifie en profondeur la répartition par financeur des dépenses de prévention. Auparavant répartie en trois parties sensiblement égales entre l'Assurance maladie, l'État et les collectivités locales et les entreprises privées, la part prise en charge par l'Assurance maladie s'accroît fortement du fait de l'épidémie. Cette part atteint un point culminant en 2021 ; l'Assurance maladie finance alors trois quarts des dépenses de prévention (graphique 4).

En particulier, les dépenses relatives à la vaccination et au dépistage sont quasi intégralement prises en charge par l'Assurance maladie, respectivement à hauteur de 86 % et 90 % (graphique 5). Cette part reflue légèrement en 2022 avec la diminution des dépenses de crise, mais l'Assurance maladie demeure le principal financeur des dépenses de prévention (64 % en 2022).

La prise en charge par les entreprises privées au titre de la surveillance de l'état de santé s'élève à 1,8 milliard d'euros en 2022 ; elle correspond aux dépenses de médecine du travail. L'État et les collectivités territoriales sont davantage mobilisés dans le financement des dépenses de prévention d'information, d'éducation à la santé et de conseil, en particulier au titre de la médecine scolaire. Les organismes complémentaires financent, quant à eux, les tickets modérateurs des achats de vaccins en pharmacie.

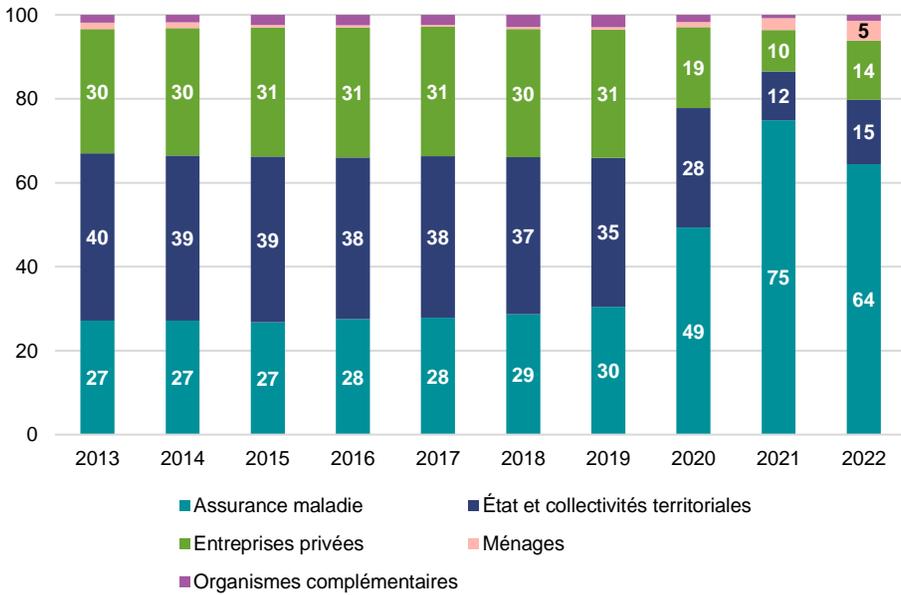
Enfin, le financement par les ménages représente, en 2022, 5 % (en hausse de 2,0 points) de la dépense de prévention, soit 0,6 milliard d'euros. Il est composé essentiellement des autotests achetés sans prescription et des tests de dépistage pour l'obtention d'un « passe sanitaire » par les personnes non vaccinées. L'Assurance maladie ne prend pas en charge ces deux types de dépistage, l'intégralité de la dépense est donc supportée par les ménages. ■

¹ Les vaccins financés par l'État, les collectivités locales, les fonds de prévention ou le FIR ne sont pas ventilés par catégorie faute de données disponibles. Seuls les vaccins financés par l'Assurance maladie sont répartis

par catégorie. Les « autres vaccins » regroupent toutes les autres catégories de vaccins financés par l'Assurance maladie (rougeole, hépatites, varicelle-zona, etc.).

Graphique 4 Répartition des dépenses de prévention par financeur

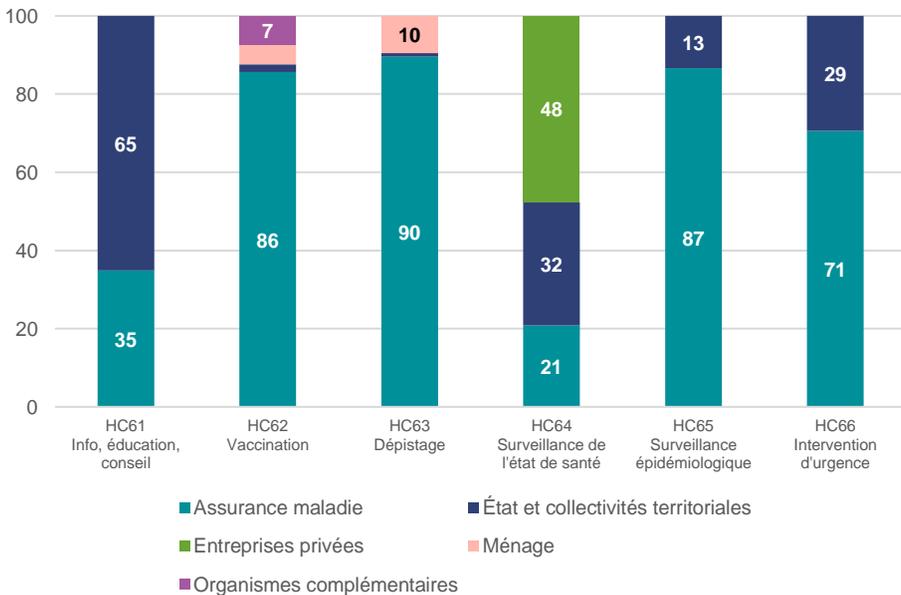
En %



Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 5 Répartition par financeur et par secteur des dépenses de prévention en 2022

En %



Source > DREES, comptes de la santé.